



RAPPORT D'ACTIVITE 2014

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	2
Contacts avec les partenaires	3
Représentations officielles	4
Rencontres et formations	5
Soutiens à l'intégration - Dossiers 2014	6
1997-2010 : L'AIPE en quelques chiffres	8
Activités 2014	11
Objectifs et projets 2015	11
Remerciements	11
Comité	12

Le mot de la Présidente

Pendant l'année 2014, le Comité de l'AIPE a poursuivi son travail à un rythme soutenu avec 13 séances plénières, dont 5 particulièrement longues consacrées aux demandes de soutien qui nous sont parvenues. En plus de ces séances plénières, nous avons continué à nous déplacer « en petit comité » ou individuellement pour établir des contacts personnels, par exemple avec des mairies de communes genevoises, avec des parents, notamment lors d'une rencontre avec le comité d'Insieme-Genève, dans des groupes de travail, des journées de formation ou d'information. Une fois de plus nous avons constaté que rien ne vaut l'échange « en direct » pour faire avancer un dossier, mais aussi pour approfondir la réflexion sur comment dépasser des obstacles récurrents. Ceci s'est confirmé également lors de notre soirée d'échange avec les IPE. En effet, le grand intérêt que cela a suscité nous motive à proposer plus souvent ce type d'occasion, d'autant plus que les éducatrices et éducateurs de la petite enfance ne se trompent pas : la constitution de communautés éducatives permettant de discuter entre pairs poursuivant les mêmes objectifs et développant des pratiques innovatrices est considérée dans plusieurs recherches internationales comme un modèle très efficace de formation continue.

Toujours dans une visée de soutien au développement d'une politique d'intégration dans la petite enfance, les membres du Comité assument par ailleurs une représentation dans différents groupes de travail. Nous apprécions particulièrement d'être considérés comme faisant partie du dispositif « Petite Enfance » et d'être invités à participer aux réflexions en cours. Vous trouverez dans ce rapport d'activité plus de détails sur ces représentations ainsi que sur les événements et activités de l'année 2014.

Un petit mot maintenant sur le fonctionnement du Comité. Les charges et responsabilités professionnelles des membres du Comité sont toujours plus exigeantes, tant en énergies qu'en temps. Nous devons nous rendre à l'évidence : il n'est plus possible pour la plupart d'entre nous de prolonger aussi souvent une journée de travail par des séances plénières. Nous avons donc amorcé dès la fin de l'année 2014 une réflexion sur la façon de tenir compte de cette réalité. L'objectif est d'aboutir en 2015 à un fonctionnement alternatif, moins vorace en réunions plénières tout en permettant de traiter les dossiers en cours et de développer de nouveaux projets. Il est d'autant plus urgent d'atteindre cet objectif que je souhaite quitter mon rôle de présidente en 2016 et qu'il s'agit alors d'être tout à fait au clair sur l'engagement demandé à chacun pour rendre possible la poursuite de notre mission principale: soutenir l'inclusion sociale et éducative des enfants avec des besoins éducatifs particuliers.

Contacts avec les partenaires

Communication avec les communes

Nous avons continué durant l'année 2014 à solliciter des rencontres avec les autorités communales pour présenter l'AIPE, sa nouvelle orientation et ses prestations. Nous avons comme objectif de sensibiliser les conseils municipaux à l'importance d'accorder de l'attention aux situations des enfants avec des besoins particuliers et, si nécessaire de soutenir financièrement ces dernières, afin de permettre l'inclusion de ces enfants dans leurs IPE.

L'accueil des autorités communales a été très sympathique et la suite donnée par les communes était toujours positive. Nous regrettons ne pas avoir les forces suffisantes pour réaliser systématiquement cette démarche de discussion et de sensibilisation auprès des communes.

Communication avec le SdPE

Au cours de l'année 2014, une bonne collaboration avec le SdPE a permis de mettre en place les ajustements liés à la nouvelle organisation financière entre la Ville et l'AIPE. Nos discussions nous motivent à travailler en 2015 sur un document qui précisera encore davantage nos critères d'évaluation des dossiers en lien avec ce que nous considérons les « ingrédients » d'un bon projet d'intégration.

Rencontre avec Insieme-GE

Lors d'une rencontre en novembre 2014 avec le comité d'Insieme-Genève, nous avons espéré trouver un représentant des parents pour notre Comité. Malheureusement, nous avons bien compris que les parents sont pleinement occupés avec les nombreux dossiers de leur association et qu'ils rencontrent les mêmes problèmes de surcharge que nous.

Néanmoins, tous les membres présents à cette réunion ont souligné leur intérêt pour les activités de l'AIPE. Il a été convenu que nous allions travailler à la mise en place d'un groupe de référence composé de parents d'accord d'être interpellés pour travailler avec nous ponctuellement pour amener leur expertise et leur vécu à propos d'une problématique particulière.

Représentations officielles

Groupe de travail « Dispositif pour l'accueil préscolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers »

En été 2014, dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre des articles constitutionnels sur l'accueil préscolaire Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du DIP, a souhaité que l'AIPE soit représentée dans un groupe de travail réfléchissant sur l'accueil préscolaire des enfants à besoins particuliers. Celui-ci réunit différents acteurs de la petite enfance, du handicap et de l'intégration (Membres de la Commission cantonale pour l'intégration des enfants à besoins particuliers (CCJIBEP), du Secrétariat à la pédagogie spécialisée, de la plate-forme intégration Ville de Genève et de l'AIPE). Joëlle Seeman a bien voulu assumer cette représentation pour l'AIPE et nous la remercions vivement.

Pour la Conseillère d'Etat, le premier objectif de ce groupe de travail consiste à formuler un avant-projet de loi avec des principes généraux concernant le dispositif d'intégration d'enfants d'âge préscolaire garantissant une égalité de traitement sur l'ensemble du canton ainsi qu'avec des mesures concrètes pour la mise en place de ce dispositif. Joëlle y a défendu la position de l'AIPE: ancrer dans la loi et le règlement, sans ambiguïté aucune, que tous les enfants ont le même droit à un accueil en IPE dans la mesure des places disponibles. Elle a également relayé dans ce contexte la nécessité d'engager une coordinatrice pour notre association afin que nous puissions non seulement continuer à évaluer les demandes de soutien, mais aussi soutenir les IPE dans l'établissement de projets d'intégration et assurer le suivi des dossiers. Cette demande sera examinée au moment de la rédaction du règlement de la nouvelle loi.

Plateforme Intégration

L'AIPE est membre de la « Plateforme Intégration » qui rassemble des partenaires de la Petite Enfance intervenant dans le Canton. En 2014, les discussions ont été centrées essentiellement sur les travaux en cours concernant l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'accueil préscolaire. Par ailleurs, la question de la formation de base et de la formation continue pour les éducateurs-trices de l'enfance relative à l'accueil des enfants à besoins particuliers a fait l'objet d'échanges intéressants. L'AIPE pourrait avoir un rôle à jouer dans la formation continue notamment.

La Plateforme Intégration sert également de groupe de résonance au représentant Petite Enfance, Eric Métral, dans la Commission consultative de l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (CCIJBEP). Dans ce cadre, nous recevons donc des nouvelles des travaux de la commission et nous nous réjouissons que le domaine de la petite enfance soit régulièrement discuté et que les autres commissaires soient sensibles à ce sujet.

Rencontres et formations

Soirée d'échange : « L'élaboration du projet et sa mise en œuvre : collaboration éducateur-personne d'appui »

Soucieuse de continuer à renforcer les liens avec le terrain, l'AIPE a mis en place une nouvelle occasion de rencontres-formatives. Ainsi, le lundi 26 mai 2014, une soirée d'échange et de réflexion a été consacrée au rôle de la personne d'appui amenée à soutenir l'équipe éducative lors de l'accueil d'un enfant avec des besoins particuliers.

Pour lancer la discussion, nous avons proposé à deux IPE de venir en duo - éducatrice/éducateur référent(e) et personne d'appui- pour nous présenter brièvement une situation d'intégration et détailler les façons dont les tâches étaient partagées et quelles étaient les satisfactions et difficultés. Deux équipes nous ont ainsi présenté une expérience vécue récemment. Ces présentations se sont avérées extrêmement intéressantes puisqu'elles nous ont permis de nous interroger sur des situations très différentes. Elles mettaient notamment en évidence qu'un cahier des charges pour cette personne de soutien est indispensable. Idéalement, il doit être bien pensé au départ, en fonction de l'expérience de la personne d'appui et des besoins de chacun, mais il est aussi nécessaire de le préciser et éventuellement le rajuster pendant l'année scolaire.

Par ailleurs, les témoignages ont mis en évidence l'atout que peut représenter une personne de soutien ayant déjà connaissance du lieu, et ayant également des connaissances dans l'accompagnement des jeunes enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. Un deuxième point-clé qui est ressorti des témoignages est comment penser à la fois le soutien à l'équipe, le soutien à l'enfant et le soutien au groupe de pairs ?

Nous remercions l'EVE Baud-Bovy à Genève ainsi que La Ruche à Veyrier pour leur présentation.

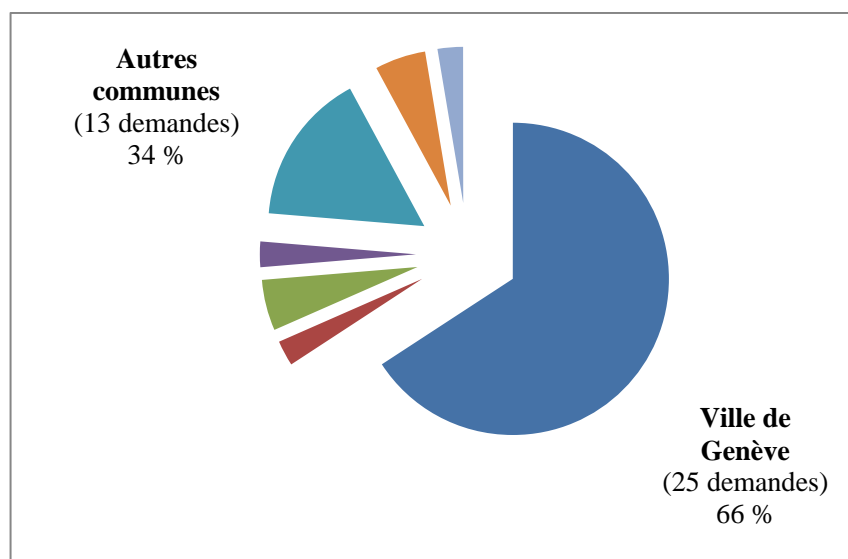
Les échanges avec les 25 personnes présentes à cette soirée se sont terminés par un moment convivial qui a permis de poursuivre les discussions d'une manière informelle. L'AIPE souhaite poursuivre l'organisation de soirées d'échanges et de réflexions avec les acteurs du terrain. Deux nouvelles soirées seront donc prévues dans l'année à venir.

Soutiens à l'intégration - Dossiers 2014

Cette année le travail d'analyse des dossiers a représenté un travail conséquent pour les membres du comité, qui eux aussi, ont dû s'habituer au nouveau fonctionnement de l'AIPE. Le comité s'est ainsi penché sur l'analyse de 38 demandes de soutiens envoyées par les Institutions Petite Enfance genevoises. Le graphique et le tableau ci-dessous nous donnent plus détails.

Dossiers reçus durant l'ensemble de l'année 2014

Age	Nombre
0 à 1	-
1 à 2	1
2 à 3	6
3 à 4	24
4 à 5	7
+ de 5	-
Total	38



Nous constatons notamment que plus de 60% des demandes sont faites pour des enfants âgés de 3 à 4 ans. Il semble s'agir d'un moment « critique » en IPE où les problématiques des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers semblent plus difficiles à gérer dans un collectif, également parce que le nombre d'adulte encadrant ce collectif diminue avec l'âge des enfants. Par ailleurs, il s'agit aussi d'un moment où la préoccupation sur la suite du parcours éducatif de l'enfant devient importante et le soutien pour préparer au mieux les enfants semble indispensable.

Nous constatons également que 2/3 des demandes proviennent d'IPE de la Ville de Genève. Cela ne signifie évidemment pas que cette commune a un taux plus élevé d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans sa population mais bien qu'un travail d'information doit encore être fait auprès des IPE des autres communes et auprès de leur mairie respective.

Concernant les 25 demandes reçues pour la Ville, il y a 23 enfants concernés, ces différences proviennent du fait que certaines demandes sont faites plusieurs fois (prolongement) pour le même enfant.

Toutes les recommandations de soutien faites à la Ville de Genève, ainsi qu'aux communes suburbaines ont été suivies et le soutien aux équipes octroyé.

Durant l'année 2014, le comité de l'AIPE a pu expérimenter son nouveau fonctionnement et faire le bilan d'une année de travail. Ce fonctionnement inédit a été majoritairement compris par le réseau de nos partenaires et bien intégré par les équipes des professionnels qui nous ont faits des demandes d'aide.

Nous avons reçu, dans l'ensemble, des dossiers bien réalisés, avec des observations intéressantes et une bonne analyse des problématiques des enfants concernés. Toutefois, nous constatons que la présentation du projet d'intégration pour l'enfant concerné est souvent moins aboutie. Nous souhaiterions à l'avenir recevoir des projets d'intégration avec des objectifs plus détaillés et centrés sur l'intégration dans le groupe d'enfants. Nous désirerions que les équipes puissent avoir une vision davantage collective qu'individuelle du projet éducatif lorsqu'elles nous font une demande d'aide. Nous restons bien évidemment à la disposition des équipes pour répondre à leurs questions liées à la rédaction des dossiers et au contenu du projet. Elles peuvent à tout moment nous contacter par email ou laisser un message sur le répondeur de l'AIPE.

Nous avons pu voir encore que les professionnels du terrain se questionnent, cherchent des solutions pour améliorer le quotidien de ces tous jeunes enfants à besoins éducatifs particuliers. Nous espérons qu'à l'avenir, les forces de l'AIPE puissent continuer à les soutenir dans leurs projets et nous remercions les équipes de participer activement aux échanges autour des questions liées à l'intégration. Nous relevons également le rôle clé assumé par le réseau de professionnels et de services impliqués dans l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers. Ils contribuent à accompagner et former les équipes éducatives pour accueillir de jeunes enfants à besoins éducatifs particuliers.

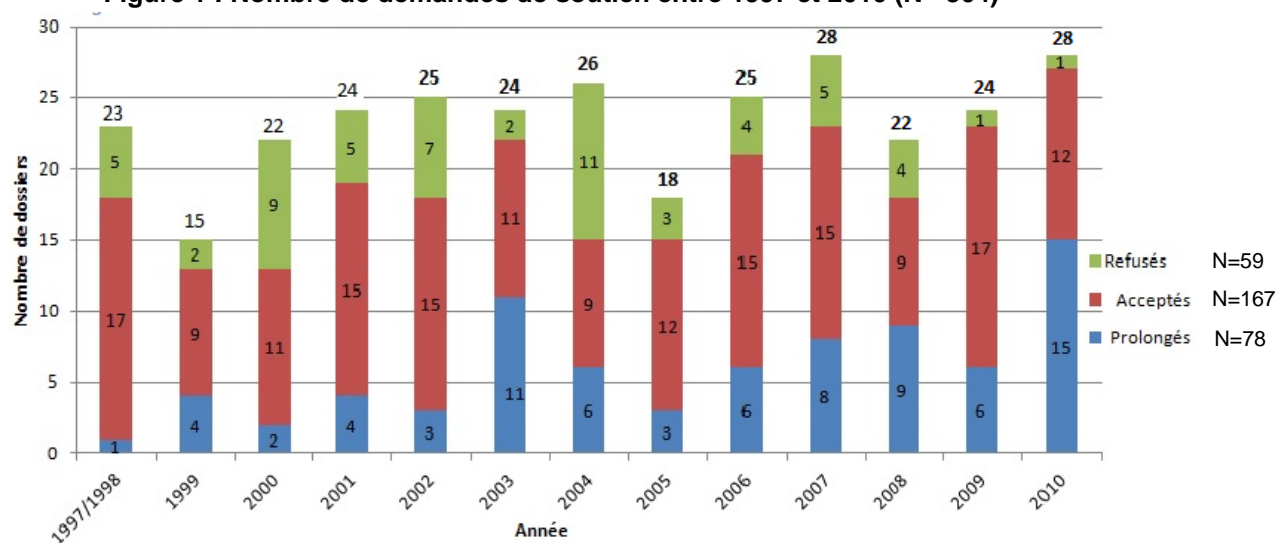
1997-2010 : L'AIPE en quelques chiffres

Soucieux d'avoir une vision précise du travail effectué et de l'évolution des activités de soutien de l'Association depuis sa création, le Comité a proposé il y a quelques temps déjà à une étudiante de la Maîtrise en Education Spéciale de réaliser une analyse des archives de l'Association depuis sa naissance jusqu'en 2010 dans le cadre de son travail de fin d'étude. Nous vous proposons ici quelques éléments descriptifs choisis issus du mémoire de Natacha Bünzli ; mémoire soutenu en octobre 2014.

Combien de demandes depuis 1997 ?

Entre 1997 et 2010, l'AIPE a reçu et traité 304 formulaires de demandes de soutien. Nous constatons, en appui sur le graphique ci-dessous, que parmi ces dossiers reçus l'AIPE a pu accorder une demande de soutien pour favoriser l'intégration d'enfants en difficulté pour 245 d'entre eux, cela représente 80 % des demandes qui ont pu être traitées positivement. Ces 245 dossiers représentent le soutien à l'intégration de 167 enfants. En effet, 78 formulaires traités et acceptés étaient des demandes de prolongation; un même enfant peut donc avoir été concerné par plusieurs formulaires. Le nombre de dossiers qui n'ont pas été admis est au nombre de 59. Les raisons pour lesquelles l'AIPE n'a pas octroyé une aide financière sont multiples : manque de moyen financier, dossiers incomplets, aide financière reportée à l'année suivante ou encore enfant réorienté.

Figure 1 : Nombre de demandes de soutien entre 1997 et 2010 (N= 304)



Sur les 13 ans analysés, l'AIPE a traité en moyenne 23 dossiers par année et soutenu en moyenne 18 dossiers. Les années 2007, 2009 et 2010 sont celles où l'AIPE a octroyé le plus de soutiens (nouveaux dossiers et dossiers prolongés confondus). Les dossiers refusés ont été en moyenne de 4,5 par année. L'année 2004 correspond à celle où l'AIPE a décliné le plus de nouvelles demandes avec un taux de 42%.

Pour des enfants de quel âge ?

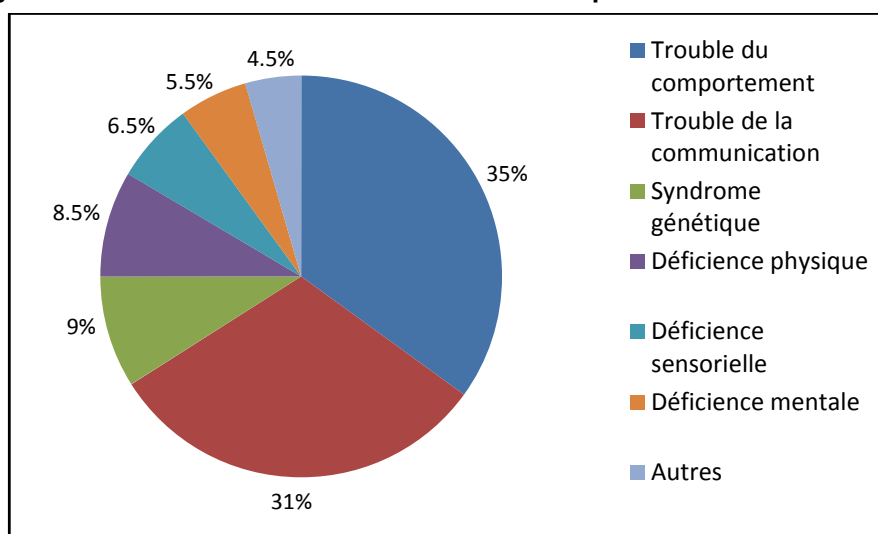
Les données indiquent que les enfants qui ont bénéficié d'une demande de soutien sont âgés majoritairement de 3 à 4 ans. En effet, 44% des enfants qui ont obtenu une aide de l'AIPE se trouvent dans cette tranche d'âge. 25% des autres bénéficiaires ont entre 2 et 3

ans et 24% ont entre 4 et 5 ans. Seuls 4% d'enfants ont entre 1 et 2 ans et 3% entre 5 et 6 ans. Un seul enfant a bénéficié d'une aide alors qu'il avait moins d'un an.

Avec quelles difficultés annoncées ?

Le soutien de l'AIPE s'adresse aux enfants présentant différents types de difficultés. Lors des demandes de soutien, les équipes éducatives doivent indiquer les difficultés identifiées chez l'enfant. Parfois, un diagnostic est déjà connu et cette indication est la seule transmise, mais la plupart du temps les difficultés annoncées proviennent des observations de l'équipe éducative dans leur accompagnement au quotidien. Dans le graphique suivant, les difficultés répertoriées sont fonction des catégories contenues dans les formulaires AIPE.

Figure 2 : Difficultés identifiées chez les enfants qui ont bénéficié d'un soutien

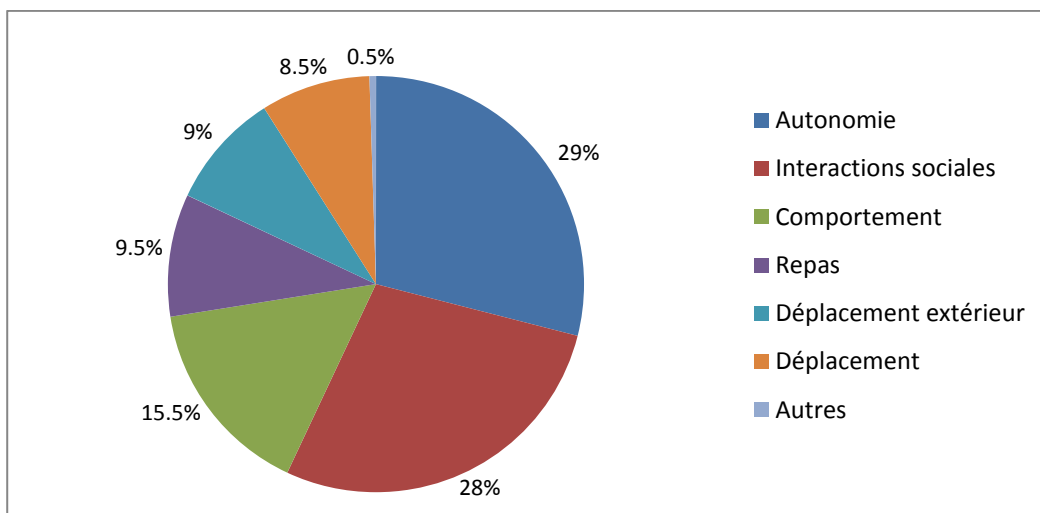


Nous constatons que les troubles du comportement (35%) et les troubles de la communication (31%) sont les catégories les plus fréquemment mentionnées. Certaines IPE ont précisé ce qu'elles entendaient par « troubles du comportement » en indiquant des éléments tels que « traits autistiques », « violence », « crise », « agressivité », « hyperactivité » ou encore « instabilité émotionnelle ». Il y a ensuite 9% d'enfants annoncés comme ayant un syndrome génétique tel que le syndrome de Down, le syndrome X fragile, le syndrome de Rett, le Syndrome de Prader Willi, la maladie de Sandhof ou encore le syndrome de William. Puis, nous relevons que 8,5% d'enfants présentent une ou des déficiences physiques, 6,5% des déficiences sensorielles (malvoyant, malentendant...) et 5,5% une déficience mentale. Pour 4,5% d'enfants, d'autres difficultés que celles proposées dans le formulaire ont été mentionnées, comme le manque de concentration, l'épilepsie ou encore le retard global de développement.

Quels besoins mentionnés ?

Les difficultés d'un enfant ne sont pas indicatives des besoins de soutien car elles s'articulent avec le contexte, le fonctionnement du groupe, la souplesse interne, l'expérience des professionnels, etc. Ainsi, dans les formulaires, les IPE doivent préciser pour quelle(s) activité(s), ou à quels moments, l'appui demandé est estimé nécessaire.

Figure 3 : Moments identifiés qui nécessitent un appui pour les IPE



Nous voyons que les « moments » qui ont le plus été évoqués concernent le besoin d'aide pour favoriser l'autonomie des enfants (29%) et pour favoriser des interactions sociales (28%). Dans 15,5% des situations, les IPE désirent un appui pour les aider à gérer les comportements des enfants concernés. Le personnel éducatif a identifié un besoin d'aide durant les repas dans 9,5% de situations, 9% pour les déplacements à l'extérieur et 8,5% pour les déplacements en général. Nous trouvons en minorité des IPE qui ont relevé qu'elles avaient besoin d'un appui dans les moments de sieste (0,5%).

Pour conclure ?

Ce bref aperçu, ces quelques chiffres sont intéressants pour avoir une vision plus globale des besoins de soutien aux équipes éducatives. Une poursuite de cette analyse serait bien entendu souhaitable pour les dossiers suivis depuis 2010. Nous tenons à signaler que les chiffres relevés n'indiquent pas le nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers présents dans les Institutions Petite Enfance genevoises, mais une infime partie d'entre eux. En effet, dans la majorité des cas, le professionnalisme des équipes, les soutiens et conseils des services externes (notamment SSJ, SEI, Guidance) et la souplesse organisationnelle permettent aux institutions d'adapter leurs pratiques pour que l'enfant participe aux activités quotidiennes avec ses pairs sans ressource adulte supplémentaire. Néanmoins, parfois, le lieu d'accueil de la petite enfance se trouve confronté à la situation d'un enfant dont les besoins particuliers demandent des mesures d'accompagnement plus spécifiques ou plus soutenues que celles pratiquées habituellement dans leur établissement. Dans ces situations, répondre aux besoins de l'équipe et de l'enfant est primordial. A bon entendeur....

Pour plus d'information :

Bünzli, N. (2014). *L'intégration des enfants à « besoins éducatifs particuliers » dans les institutions de la petite enfance à Genève au travers des archives de l'association Aide Intégration Petite Enfance (AIPE)*. Université de Genève, Maîtrise en Education Spéciale.

Activités 2014

Bien que très actif, les objectifs 2014 fixés par le Comité n'ont été que partiellement atteints. Nous avons organisé, comme annoncé, une soirée d'échange avec les éducateurs et les personnes d'appui et nous avons préparé une seconde soirée sur l'implication des autres enfants dans l'intégration. Cette soirée a été agendée au début 2015. Le renforcement de la collaboration avec les associations de parents a également débuté, mais nous tenons à la renforcer encore. En revanche, le Comité ne s'est pas penché sur les cotisations et le financement des prestations. Le Comité est satisfait des tâches accomplies pour cette année.

Objectifs et projets 2015

- Constituer un groupe de références de parents
- Organiser deux soirées d'échanges formatifs sur les thèmes suivants :
 - *Comment le groupe de pairs peut faciliter l'intégration d'un enfant à besoins éducatifs particuliers (février 2015)*
 - *Jeux particulièrement adaptés pour impliquer tous les enfants (octobre/novembre 2015)*
- Revisiter le formulaire de conseil pour la rédaction du projet de demandes de soutien ainsi que les documents « bilan » et « prolongation »
- Etablir un document qui précise nos critères d'évaluation des dossiers

Remerciements

- A la Ville de Genève, et particulièrement à Madame Esther Alder, conseillère administrative et à Madame Sandra Capeder, cheffe de service du SdPE
- A tous nos membres actifs et de soutien.

Comité

Nouvelles du comité

En 2014, Joëlle Seeman a rejoint officiellement le comité de l'AIPE après y avoir assisté en tant qu'invitée. Nous la remercions de cet engagement et de son implication immédiate dans les différentes activités du Comité.

Dans un autre registre, une autre arrivée fut celle de Karelle, la deuxième fille de Myriam Gremion, née au début de cette année 2014.

Composition du comité 2014 de l'AIPE

- Gisela Chatelanat, Présidente
- Eric Metral, Trésorier
- Myriam Gremion
- Diane Jolidon
- Christiane Petremand
- Meritxell Picamal
- Joëlle Seemann

Au secrétariat : Sylvie Tornay

L'AIPE :

- Soutient le développement d'une politique d'intégration en menant une réflexion sur l'intégration d'enfants d'âge préscolaire en situation de handicap.
- Participe aux actions coordonnées des différents organismes concernés par la petite enfance.
- Contribue à informer et former les institutions et personnes intéressées par l'intégration.
- Propose son expertise en matière d'évaluation des demandes de soutien à l'intégration d'enfants en situation de handicap et d'élaboration de projets d'intégration.
- Elabore des recommandations pour que cet appui puisse permettre un accueil favorable à l'enfant et au groupe.
- Accompagne et conseille les équipes éducatives dans l'organisation des soutiens à l'intégration.
- Recherche les moyens financiers nécessaires aux buts fixés par l'Association et gère la fortune sociale de l'Association.



Aide Intégration
Petite Enfance

AIPE

Case postale 1421

1227 CAROUGE

Tél. : 004176 360 53 60

info@aipe.ch